

**DEBAT NATIONAL
ILVM SAINT MANDE
MARDI 25 novembre 2003**

QUESTION 14 : Comment scolariser élèves handicapés ou atteints de maladies graves ?

Egalité /tolérance

Beaucoup d'évolution ces dernières décennies :

Avant placement dans les structures spécialisées La Loi de 89 pose le maintien dans le milieu ordinaire Le plan Handiscol Education Nationale adapte =projet individuel adaptant les conditions d'accueil +intervenant SESSAD soins UPI Dispositif passe de 1 sur 3 à 1 sur 2 actuellement différents acteurs interviennent secteur médico éducatif /secteur sanitaire/socio éducatif.

Lance le débat :

Quelle répartition des rôles pourra aider à une meilleure intégration ?

PARENT CLIS Fontenay

Enfant scolarisé de ½ journée par semaine à Maternelle Elisa Lesourd à la clis autiste à Fontenay

Expérience des différentes structures

Débat des répartitions des rôles est permanent et approché sur un aspect conflictuel. Cumul des moyens mis en place

Pas satisfaisant liaison

Rôle des parents parce qu'au milieu des acteur ils regardent ce qui se passe nécessité de complémentarité Est-ce que les acteurs ont à avoir un rôle déterminé ? ...alors qu'il s'agit d'échanges !

Grand père d'un enfant handicapé

Avant de définir des rôles il faut réaffirmer la difficulté que rencontre la famille pour scolariser son enfant.

Quand on résume le cheminement : assumer le handicap, faire officialiser le handicap par de longues procédures administratives

Y-a -t-il acceptation du handicap par le scolaire. Il y a de la « chance »pour l'âge du primaire mais que fait-on pour un enfant de 12 ans ? De nouveau le parcours du combattant !

Difficulté des parents quand on a un enfant handicapé : parcours du combattant, angoisse permanente

:Quel type d'aide peut on proposer ?

Enseignant

Intégration des HM est satisfaisante car aidée par des partenaires SSED équipes pluridisciplinaires

service de soins

Ambiance conflictuelle ont des formations différentes, n'ont pas la même culture pas le même enjeu, pas le même langage

Proposition Des formations communes Les autorités doivent faire des efforts de formation

Qu'est ce qu'on entend par enfant handicapé. =Référence à la Loi de 75 La notion de Handicap est très relative. Handicapé car exclus de l'école. Inverser la question : que faut il faire pour diminuer le handicap qui ne peuvent rester à l'école . Pourquoi en France a-t-on tant d'enfants qui sont handicapés ?

Déficit d'informations aux parents. Pas de site internet Quelles possibilités sont offertes ? Mettre à disposition des informations permettant aux parents de s'inscrire dans l'avenir.

Il faut laisser le champ du possible de retrouver un jour une scolarité .C'est à nous professionnels de faire ce travail.

CDES absence de lisibilité des dispositifs pour les usagers . (Comment le dossier est instruit ?).Cet effort est fait avec Handiscol cette lisibilité en direction des familles et des différents professionnels qui ne l'avaient pas Chacun était dans son champ Problèmes de représentations .

- Service public a un problème majeur :casser cloisonnement entre les différents niveaux de scolarité maternelle/primaire . Idée de continuité et de structure permanente.
- Cassure entre éducatif et la santé Besoin de rapprocher les structures éducation nationale et santé
- Pourquoi pas de continuité entre ce qui est proposé en CLIS /mater/primaire

Réforme fait impasse sur l'intégration car Besoin éducatif particulier

Plus intégration mais inclusion Pas la culture française ! Intégration =système tourné vers élèves pas inclusion

Questionne au niveau de la formation 1^{er} et 2nd degré

Cassure ? intégrer demande présence des professionnels car prise en charge au cours de la journée. Donc problème des locaux .

Demande de rapprocher santé et éducation nationale

Et les acteurs des collectivités territoriales ? Localisation des clis dans le VDM correspond à une volonté des municipalités

Il s'agit de bonne volonté et des motivations d'acteurs

On a oublié un troisième acteur :le département

Quid pour que ça marche ? QUI PILOTE ?

Ne dépend pas que du maire !regret d'aucune structure spécialisée et qu'un enfant doit faire un long trajet

Il y a effort des collectivités territoriales

Proposition : développer les structures Intégration =structures

Il existe un site

Toutes les familles n'ont pas internet. Donc réfléchir sur divers modes/sources d'informations

Formation/ poste spécialisé :

Les enseignants n'ont pas été consultés sur les modifications de la formation .Les questions du débat n'abordent pas les difficultés à pourvoir les postes spécialisés (rapport Lachaux)

Faut-il s'y prendre autrement pour pourvoir ces postes.

Carte scolaire : où implante t-on des CLIS ?

Le handicap relève du service public alors que l'on se tourne vers le privé.

Pêche aux informations pour les familles : Où les parents peuvent-ils récupérer les informations et les services qui peuvent les aider ?

La CDES ne peut se contenter de dire que l'élève relève de telle ou telle structure.

Il ne suffit pas d'avoir plein de sources d'infos. Il y a besoin de l'accompagnement de l'information.

Personne pas soutenue face au handicap. Face au handicap on devrait être égaux.

QUESTION 13 :Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

Grande difficulté s'inscrit dans la massification de l'école.

200 000 jeunes sortaient sans qualification aujourd'hui ils sont 60 000

Que peut faire l'école ?

Intelligence de la plume ou de l'outil ?

Donc :Il ne faut pas déprécier l'enseignement technique

Attention Ne confondons pas :les enfants en grande difficulté sont à l'école. Le handicapé demande l'accès à l'école !

Les besoins sont-ils définis et par qui ? Faut-il maintenir le système ou s'ouvrir à autre chose ?

.. ouvrir à d'autres types de personnels dans le recrutement ...

Il y a une Loi en préparation sur accès au travail pour personne handicapée et la scolarisation dans école de droit commun. Il y aurait obligation que chaque enfant soit inscrit dans son domicile ;

la France a envie de voir son école évoluer

Synthèse des propos entendus ce soir

Besoin de travailler en commun tous professionnels confondus
Connaissance du champ de connaissances de chacun
Développer des postures professionnelles particulières

Information « froide » n'est pas celle qui passe
Il faut travailler l'idée d'échange

Equilibre entre intégration dans le milieu ordinaire et développement des structures
spécialisées qui ont leur stabilité et leur histoire.
Augmenter les possibilités d'accueil avec les problèmes de continuité de l'accueil

Mesurer mieux les besoins. Evaluer les dispositifs existants pour voir dans quelle mesure ils
répondent aux besoins.

Il y aura retour des synthèses mars /avril
Il faudra prendre position par rapport aux synthèses

SYNTHESE

- Familles rencontrent des difficultés pour scolariser leur enfant :parcours du combattant
- Nécessité de travailler en partenariat dans l'échange entre divers professionnels qui ont tous leur culture leur langage leur champ de connaissance . La liaison est actuellement insatisfaisante.

Proposition : Les autorités doivent faire un effort de formation : des formations communes . Renforcer les échanges. Demande de rapprocher les divers acteurs des divers secteurs : santé/éducation nationale /médico-éducatif

- Absence d'accès à l'information ou de lisibilité des dispositifs administratifs ou structures existantes. Besoin de créer différentes sources d'informations et d'accompagner l'information et de soutenir les parents d'enfants handicapés.

- Notion d'intégration évolue dans le cadre du BEP

Intégration devient inclusion. Intégration demande de définir des besoins et déployer des moyens .

Le handicapé demande l'accès à l'école. Ce qui est différent de l'élève en grande difficulté
Redéfinir ce qu'est un élève handicapé /l'intégration aujourd'hui.

- Augmenter les structures ou dispositifs

Ne pas rester dans la bonne volonté de chacun mais s'assurer de la continuité de la scolarisation /scolarité de l'enfant

- Formation et poste spécialisé

Déficit de personnel spécialisé./postes non pourvus